



HAL
open science

La Fable des origines ou pourquoi on ne peut pas être musulman, d'origine arabe et Français

Raphaëlle Branche

► **To cite this version:**

Raphaëlle Branche. La Fable des origines ou pourquoi on ne peut pas être musulman, d'origine arabe et Français. Briosist Pascal. Le Grand détournement : comment Zemmour falsifie l'histoire, Atlande, 2022. hal-04282648

HAL Id: hal-04282648

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-04282648>

Submitted on 13 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« La fable des origines ou pourquoi on ne peut pas être musulman, d'origine arabe et Français » in *Le grand détournement : comment Zemmour falsifie l'histoire*, Atlante, 2022, p.137-156.

« J'avais été colonisé par la France, et j'avais même farouchement résisté à l'envahisseur. Comme Astérix face à Rome. Les Gaulois étaient devenus des Gallo-Romains, après avoir pris goût à la paix et à la civilisation romaine. Mes ancêtres à moi étaient devenus des Berbéro-Français, après avoir pris goût à la paix et à la civilisation française » (*Un Destin français*, p.19). Le récit familial d'une identité de juif berbère est utilisé par Eric Zemmour pour justifier son affirmation fondamentale : on ne peut pas être musulman et Français. Pas plus qu'on ne peut être d'origine arabe et Français. Juif, d'origine berbère et Français, oui. Musulman, d'origine arabe et Français, non. Pourtant, la démonstration d'Eric Zemmour, qui passe par un récit de ses origines, fait l'impasse sur de nombreux points historiques quand il ne tord pas purement et simplement la réalité.

C'est ~~en effet~~ sur l'expérience familiale de l'Algérie coloniale et non sur le savoir scientifique qu'Eric Zemmour fonde sa connaissance des Algériens (Punchline, CNews et Europe 1, 6 octobre 2021 : « Les Algériens, moi je connais un petit peu, mes ancêtres en viennent, ce sont des gens fiers, farouches mais qui respectent la parole donnée et qui n'aiment pas le louvoiement, qui n'aiment pas le en même temps ».). Le « je » est fondu dans le « nous » des ancêtres : Eric Zemmour se présente comme un juif berbère d'Afrique du Nord, colonisé par les Français. Il connaît le territoire et ses habitants.

Cet ancrage affirmé dans la société nord-africaine est un moyen pour lui de prétendre connaître intimement d'abord l'Algérie coloniale et, au-delà, les Algériens, les Arabes et les musulmans. Il décrit le fonctionnement de l'Algérie française dans deux buts : vanter les apports de la France à l'Algérie et insister sur ce qu'il présente comme le refus des habitants musulmans de devenir français. Le pivot de sa démonstration est le décret Crémieux d'octobre 1870. Ce décret a, autoritairement et collectivement, décidé que tous les juifs nés en Algérie et résidant dans les régions dirigées par l'administration civile française étaient des citoyens français. Concrètement, ils ne pouvaient plus conserver les droits qui avaient été jusque-là préservés et reconnus par la France : des droits civils découlant de leur loi religieuse. Ils devenaient des citoyens français pleins et entiers, régis uniquement par les lois de la République et le Code civil.

Aucune liberté ne fut laissée aux juifs de choisir. Contrairement à ce qu'écrit Eric Zemmour (*Un Destin français*, p.27) « On était français depuis que le décret Crémieux, en 1870, avait accordé la nationalité », tous les habitants d'Algérie, indigènes (c'est-à-dire nés sur place), avaient la nationalité française. Les juifs comme les autres. Le principe de l'appartenance nationale, qui s'imposait alors peu à peu dans l'Europe du 19^e siècle, fut affirmé dans l'Algérie française après quelques décennies de présence coloniale aussi. A l'exception des étrangers nés hors d'Algérie et transmettant leur nationalité à leurs enfants, toute personne résidant en Algérie au moment de la conquête française et née en Algérie était donc réputée de nationalité française. Alors que les colons originaires de France risquaient d'être dépassés numériquement par les immigrants d'origine européenne qui cherchaient en Algérie un exutoire à des situations de misère beaucoup plus difficiles qu'en

France, le droit se chargeait de protéger la domination française. Les indigènes d'Algérie ne pouvaient prétendre être sujets d'un autre empire ou nationaux d'un autre Etat : ils étaient donc Français. Grâce à eux, il y avait bien plus de Français que d'étrangers dans l'Algérie française.

En revanche - et la distinction était fondamentale - les indigènes n'étaient pas citoyens. C'est précisément ce que modifia le décret Crémieux pour les indigènes juifs seulement : tous les juifs d'Algérie concernés devenaient, du jour au lendemain, citoyens français de plein droit. Restaient alors dans un statut juridique inférieur les autres indigènes français, autrement dit, pour la quasi-totalité, les indigènes musulmans.

Contrairement à ce qu'écrit Eric Zemmour (*Un Destin français*, p. 1143), « les responsables israélites de la métropole avaient exercé une forte pression sur les rabbins d'outre-mer pour qu'ils s'inclinent. Les imams, eux, n'avaient pas changé d'avis », à aucun moment les imams n'ont eu la possibilité de choisir. On ne leur a pas demandé leur avis ; ils n'ont donc pas eu à en changer.

Si les juifs de métropole ont eu à cœur de défendre une intégration des juifs d'Algérie dans la citoyenneté française, c'est qu'ils s'appuyaient sur le précédent de la Révolution Française qui avaient mis fin aux discriminations visant les juifs dans le royaume de France. La France ne pouvait qu'apporter un mieux-être aux populations juives d'Algérie dont les juifs de métropole découvraient, par ailleurs, à quel point elles vivaient différemment d'eux, y compris en ce qui concernait la pratique religieuse. Avec le soutien d'Isaac Crémieux, ils obtinrent donc cette décision qui concerna environ 35.000 juifs d'Algérie sur une population totale de 2,4 millions d'habitants. Restaient exclus les juifs résidant dans les territoires sous administration militaire, comme ceux du M'Zab qui demeuraient considérés comme des indigènes. Contrairement à ce que suggère Eric Zemmour, il n'a aucunement été question ici de choix personnel : la décision fut prise par les autorités parisiennes. Elle a été imposée à tous. Imposée aux colons d'Algérie qui ne la soutenaient pas et développèrent d'ailleurs un antisémitisme virulent jusqu'à élire Edouard Drumont, l'auteur de *la France juive*, député d'Alger en 1898. Imposée aux juifs qui ne pouvaient la refuser. Imposée aussi aux indigènes musulmans qui assistaient, impuissants, à la division des habitants autochtones d'Algérie. D'un côté, la majorité était composée de sujets indigènes, dépendant de la loi coranique pour les questions de droits civils et soumis à des discriminations juridiques bientôt formalisées et, de l'autre, une infime minorité devenait citoyens de plein droit, régis par le code civil et obligés par conséquent à renoncer à leur loi religieuse pour des questions aussi importantes que l'héritage, le mariage, etc.

Il existait bien une possibilité de choisir individuellement de renoncer à son statut personnel lié aux lois religieuses pour devenir citoyen français. Napoléon III avait imaginé cette possibilité en 1865 et elle fut alors proposée à tous les indigènes. Pourtant ni les juifs ni les musulmans ne s'en saisirent. En réalité, les uns pas plus que les autres ne semblaient prêts à renoncer à leur statut personnel et à leurs lois religieuses. Avant le décret Crémieux, seules 152 demandes furent ainsi présentées par des juifs d'Algérie afin de devenir pleinement Français. Si le choix avait été laissé à tous les indigènes d'Algérie, si le décret Crémieux n'avait pas autoritairement fait de tous les juifs des citoyens, il est probable que la tendance n'aurait pas été différente : les juifs comme les musulmans auraient sans doute préféré conserver leur statut juridique lié aux lois religieuses plutôt que d'y renoncer pour le code civil et une pleine citoyenneté française.

Tout au long de la période coloniale, des demandes de renonciation au statut personnel musulman continuèrent à être faites à titre individuel : elles restèrent

extrêmement limitées. Les juifs d'Algérie n'eurent pas à se poser la question : ils furent obligés à renoncer. Pour la France, l'apport de 35.000 citoyens français renforçait encore plus la place des Français vis-à-vis des étrangers présents en Algérie. D'un coup, la population de citoyens français passait de 90.000 personnes à plus de 125.000. Car l'enjeu n'était pas seulement de peser sur le ratio national/étranger. Cette fabrication juridique de citoyens français éclairait l'enjeu fondamental de toute la période coloniale : comment assurer le maintien de la domination d'une minorité sur la majorité ? En 1889, une nouvelle loi permit d'aller plus loin : les enfants d'étrangers nés en Algérie étaient français à la naissance. La loi du 26 juin 1889 ouvrait grandes les portes de la nationalité française. Tout enfant né en France de parents étrangers devenait automatiquement Français. Appliquée immédiatement en Algérie, cette loi gonfla les rangs des citoyens français en puisant dans les importantes communautés européennes installées en Algérie, en particulier les Espagnols et les Italiens. En revanche, les indigènes, eux, qui étaient déjà Français sans être citoyens, n'étaient pas concernés par la loi. Leurs enfants restaient, comme eux, des sujets français.

Contrairement à ce que suggère Eric Zemmour, il n'était pas ici question de volonté individuelle ou de résistance culturelle mais bien de droit. C'est le droit qui a rendu possible ou impossible les changements de statuts des individus. Les mouvements massifs d'entrée dans la citoyenneté ou la nationalité françaises n'ont pas été le fait des individus mais le résultat de politiques autoritaires, imposées aux populations.

A la fin du 19^e siècle, quand la colonisation française fut bien implantée en Algérie, qui restait finalement exclu de la citoyenneté française pleine et entière ? Les étrangers nés à l'étranger (mais dès la deuxième génération, ils étaient Français) et les populations indigènes non juives. Autrement dit, pour l'essentiel, les populations musulmanes. Or elles formaient la majorité de la population résidant en Algérie. La maintenir dans un statut juridique inférieur, la priver de l'accès aux droits politiques lui permettant une participation à égalité au fonctionnement du pouvoir dans l'Algérie coloniale ne devait rien au hasard. La puissance coloniale a utilisé le droit comme un outil de domination : excluant les musulmans de la citoyenneté, d'une part, et amalgamant aux Français de métropole des populations sur lesquelles la France espérait pouvoir s'appuyer pour bâtir l'Algérie française, de l'autre. On favorisait ainsi une minorité d'indigènes (les juifs) et d'étrangers (leurs enfants au moins) en leur permettant de participer au gouvernement du territoire. Par une politique classique du diviser pour régner et par l'octroi de privilèges à des minorités, le pouvoir colonial asseyait sa domination sur la majorité de la population. Rien de cela n'avait à voir avec des choix individuels ou des incompatibilités fondamentales entre religion et République par exemple.

Il s'agissait en revanche de domination coloniale et cela, Eric Zemmour paraît l'avoir complètement oublié.

S'il concède des violences terribles au moment de la conquête de l'Algérie (*Un Destin français*, p.614 : « La 'politique de la terre brûlée' sera mise en œuvre par le général Bugeaud dans la conquête de l'Algérie »), il préfère rappeler régulièrement que la dénomination « Algérie » vient des Français. C'est en effet ce mot qui fut choisi pour désigner le territoire que les Français entendaient conquérir au début des années 1830. Pour Eric Zemmour, la cause est entendue : l'Algérie doit tout à la France, elle n'a pas d'histoire puisqu'elle a été régulièrement colonisée depuis des siècles.... Ignorant ce que les identités collectives doivent à l'histoire, y compris aux occupations ou aux colonisations (l'exemple des gallo-romains est pourtant souvent sous sa plume), il préfère développer l'idée d'un

espace disponible, délaissé, et vivant dans un état d'arriération avant l'arrivée bienfaitrice des Français. Il insiste sur les créations de la France coloniale en Algérie, célébrant les routes et les hôpitaux (CNews, 6 octobre 2021 « je veux bien qu'il y ait eu des crimes mais il y a eu aussi des hôpitaux, des routes, des trains, des aéroports, des villes entières, Alger entièrement... », 36') et s'offusque de la notion de crime contre l'humanité utilisée par Emmanuel Macron alors candidat – mais qu'il présente comme un geste présidentiel (Figaro Live, 15 avril 2021, 3'33).

Il semble ignorer l'ampleur des destructions accomplies par la France pour s'implanter en Algérie. A Alger par exemple, dont il vante la beauté, les destructions furent massives. Mais que dire des spoliations foncières à la suite de la conquête puis de l'insurrection du Nord de l'Algérie en 1871 ? Tout ne fut pas pris de force mais les Français imposèrent leur droit et c'est lui qui, à leur avantage, permit d'exproprier et de repousser les populations indigènes rurales sur les terres les moins fertiles. Que la colonisation ait aussi développé le pays n'est pas contestable : c'était d'ailleurs le projet colonial partout dans l'empire mais c'était un développement au service de la puissance qui s'était imposée par la force. Des routes desservaient de manière prioritaire les bourgs de colonisation, des télégraphes et des trains suivaient les mêmes voies, des écoles ou des hôpitaux étaient bâtis au service de la population d'origine européenne, et tout à l'avenant. S'il y eut des effets positifs sur les populations indigènes maintenues dans une situation de domination économique et politique, ce fut marginalement. Qu'on pense, par exemple, à la scolarisation : en 1954, après plus de cent ans de présence française en Algérie, à peine plus de 16% des enfants scolarisables pouvaient aller à l'école. Ainsi, la République et ses lois ne s'appliquaient pas partout. Si l'obligation scolaire n'existait pas dans la pratique, c'était que les écoles n'existaient pas. Seuls les enfants d'origine européenne étaient concernés : c'est là où ils étaient qu'on avait construit des écoles et pour eux qu'on avait formé des maîtres. Il fallait bien quelques auxiliaires indigènes à la colonisation : on forma aussi certains enfants indigènes. On permit également aux meilleurs élèves de bénéficier des bourses et du système scolaire français. Mais le réseau d'écoles lui-même suffisait à dire le principe profond qui le guidait : il existait là où la colonisation avait jugé bon de le développer. Nul choix des populations ici. Nul rejet ou acceptation : pour refuser d'aller à l'école, il aurait fallu avoir une école près de chez soi ! Comme pour le droit de devenir citoyens français, tout était fait pour que cette possibilité ne soit pas fermée mais tellement semée d'embûches qu'elle était, dans les faits, une exception.

La colonisation ne pouvait se satisfaire de l'égalité entre les individus. Cela aurait été prendre le risque de perdre les privilèges acquis par la force. Le maintien des inégalités lui était inhérent. C'est pourquoi, les évolutions que connaissait l'Algérie française vers plus d'égalité restaient lentes, soumises à condition, et, in fine, toujours en trompe l'œil.

Lassés de ces trop minces évolutions, des indigènes s'organisèrent. Des idées circulèrent à partir des années 1920 et 1930 : elles promouvaient une identité collective algérienne distincte de l'identité française qui leur était refusée dans sa plénitude. Tous les indigènes ne l'entendaient cependant pas ainsi. Certains se sentaient Français et aspiraient à une vraie égalité à laquelle la devise républicaine, la mort partagée dans les tranchées ou à Monte Cassino, avaient pu leur donner envie de croire. Pourtant cette égalité ne venait pas. Elle était toujours repoussée par le pouvoir colonial et cette résistance renforçait les partisans d'une indépendance algérienne, alimentant les sentiments nationalistes dans la population indigène d'Algérie.

N'ont-ils rien vu les ancêtres dont Eric Zemmour se revendique ? N'ont-ils pas perçu cette situation ? Son père lui a pourtant raconté « le mépris des 'fils de colons', qui ne les invitaient pas toujours à leurs surprises-parties, quand les musulmans, eux, y étaient systématiquement repoussés parce qu'ils 'refusaient d'amener leurs sœurs' ». Et il ajoute : « Ma mère, elle, se souvenait surtout de ces groupes de jeunes Arabes qui l'insultaient dans les rues de Sétif, parce qu'elle était trop belle, qu'elle refusait de leur parler, et de ses cousins arrivant à la rescousse pour faire le coup de poing contre ce qu'on n'appelait pas alors du « harcèlement » ». (*Un Destin français*, p.20) La mémoire familiale a gardé une empreinte sensible de la cascade de mépris qui caractérisait la société coloniale où les juifs ne se s'étaient pas fondus complètement dans la société française d'Algérie. En octobre 1940, le régime Vichy les renvoya d'ailleurs brutalement à la condition d'indigènes : le décret Crémieux fut abrogé. D'un coup, les juifs d'Algérie furent rejetés par la France hors du corps des citoyens. Ce ne fut qu'un an après le débarquement allié en Afrique du Nord que cette décision fut annulée. Les réticences à admettre les juifs d'Algérie dans la citoyenneté française, plusieurs générations après le décret Crémieux, n'étaient pas que le fait de Vichy.

Par la langue arabe qu'ils parlaient souvent encore, par les quartiers qu'ils habitaient, leurs habitudes alimentaires, leur musique, tant d'autres choses encore, les juifs d'Algérie étaient différents des Français d'origine italienne, espagnole ou hexagonale. Ils avaient un lien à la culture de l'Afrique du Nord issu d'une histoire millénaire. Mais, par leur appartenance au corps des citoyens, par les droits que cela leur donnait (à l'école, au travail, à l'armée...), ils étaient aussi de plus en plus différents de leurs voisins musulmans. Au bout de plusieurs générations, la division initiée par le décret Crémieux avait porté ses fruits. Elle aboutira en 1962 à leur départ massif vers l'hexagone, mêlés aux centaines de milliers de Français d'origine européenne qui furent alors en France une situation devenue intenable.

Pourtant où est passé ce sens de la nuance transmis par son père ? Cette attention aux petites différences qui forgent les identités et sont renforcées encore en période de conflit ? Les contextes sont importants en effet. Naître à Montreuil n'est pas naître à Alger, vivre à Oran n'est pas vivre à Sétif. Dans le petit bourg colonial du Nord-Est de l'Algérie d'où vient la famille Zemmour, la communauté juive n'est pas nombreuse (moins de 4000 personnes). Le bourg lui-même est petit : peut-être 30 ou 35.000 habitants en 1945.

Peut-on imaginer qu'il n'y ait eu aucun récit dans la famille de ce qui s'est passé entre mai et juin 1945 dans la région ? Des manifestations nationalistes, appelant à la libération du leader algérien Messali Hadj et célébrant la victoire sur l'Allemagne nazie, se succédèrent. Un jeune scout osa-t-il brandir le drapeau indépendantiste ? Il fut tué à bout portant. Des affrontements dégénérent entre populations et forces de l'ordre. Des Français d'origine européenne furent tués, des Algériens aussi. La répression employa les grands moyens contre les populations civiles algériennes. Des milices de colons se formèrent aussi : elles menèrent une chasse à l'homme pendant plusieurs semaines, en toute impunité. Quand le calme fut rétabli, on déplora au moins 15000 morts. Cette violence débridée et contre laquelle personne ne les avait protégés constitua un traumatisme durable ~~parmi les indigènes~~. Comme Guelma, Sétif est alors devenu le nom symbolisant une violence coloniale dont le récit vint alimenter la révolte neuf ans plus tard.

A cette France-là, certains veulent effectivement demander des comptes.

C'est ce que fait un chant de guerre composé au début de l'insurrection indépendantiste déclenchée par le FLN fin 1954, *Kassaman* (« nous jurons »). Son troisième

couplet (en arabe) est très explicitement dirigé vers l'ennemi qu'il s'agit alors de chasser d'Algérie :

« Ô France ! le temps des palabres est révolu
Nous l'avons clos comme on ferme un livre
Ô France ! voici venu le jour où il te faut rendre des comptes
Prépare toi ! voici notre réponse
Le verdict, Notre révolution le rendra
Car nous avons décidé que l'Algérie vivra
Soyez-en témoin ! Soyez-en témoin ! Soyez-en témoin ! »

Le chant exalte la lutte, appelle à la rejoindre et à la soutenir. Il affirme que la nation algérienne sera victorieuse :

« Des champs de bataille monte l'appel de la patrie
Écoutez le et obtempérez !
Écrivez-le avec le sang des martyrs !
Et enseignez-le aux générations à venir ! »

Pourtant, quand Moufdi Zakaria écrit ces strophes, rien de moins évident que la victoire. Le chant de guerre doit galvaniser les troupes encore peu nombreuses face à une armée française très puissante. Le Front de Libération Nationale, qui a décidé d'attaquer militairement la France, n'a aucun soutien international, aucune aide extérieure. Il n'est armé que de sa détermination et peut-être de sa jeunesse. Après la défaite française en Indochine, le moment paraît opportun à ceux qui poussent à une révolte armée. Mais il faut encore convaincre la population algérienne de soutenir et d'aider. Il faut aussi maintenir le moral des troupes. Les chants de guerre sont là pour cela aussi. Pas plus que le « Chant de guerre pour l'armée du Rhin » écrit à Strasbourg pour accompagner les troupes révolutionnaires dans leur lutte contre la coalition européenne en 1792, *Kassaman* ne devait devenir un hymne national. Une fois l'indépendance obtenue, on chercha à rédiger un chant qui puisse devenir l'hymne de l'Algérie indépendante. Mais *Kassaman* avait accompagné la lutte et il s'imposa. Comme le « chant de guerre » devenue « Marseillaise » et hymne national en 1795, *Kassaman* devint l'hymne algérien en 1963. La violence de ses paroles n'a rien à envier au « sang impur » abreuvant les sillons de France. Elle révèle la violence de la situation et l'intensité du moment de son écriture. En prétendant que *Kassaman* a été écrit après l'indépendance (l'hymne algérien a été « rédigé dans la foulée de l'indépendance », chronique Le FigaroVox 16 avril 2021), Eric Zemmour ne fait pas une simple erreur de date : il mélange les contextes et diffuse une contre-vérité présentant l'agressivité envers la France comme un élément constitutif de l'Algérie indépendante. *Kassaman* est un chant de guerre devenu hymne national ; c'est en fonction de son origine qu'il faut comprendre ses paroles.

La guerre a bien été gagnée par les indépendantistes algériens et c'est ce qu'Eric Zemmour n'admet pas. Il reprend le mythe propagé longtemps dans l'armée française d'une guerre gagnée militairement mais perdue politiquement (« Pour les officiers de l'armée d'Algérie, en particulier les colonels qui ont combattu aux côtés de leurs hommes et savent, eux, qu'ils sont en train de gagner la guerre sur le terrain, en vengeant la défaite amère de Diên Biên Phu, la désillusion est immense. La fureur aussi. Pour eux, de Gaulle, c'est désormais Pétain », *Un Destin français*, p.859). L'unique responsable serait le général de Gaulle, traître à la France et aux « valeurs ancestrales et viriles de l'armée française » (*Un Destin français*, p.1173). Qualifiant tous les militaires déçus par la réorientation politique du général de Gaulle de la même manière - des anti-gaullistes prêts à considérer de Gaulle comme un traître-, Eric Zemmour suggère une unanimité et une politisation extrême fort

éloignée de la réalité. Si le désarroi des officiers qui servent en Algérie depuis des années est indéniable à partir de la fin 1959, il ne les conduit pas aux options radicales qu'Eric Zemmour présente comme une évidence. Ce que fait ici Eric Zemmour, c'est justifier le point de vue défendu par l'Organisation Armée Secrète, dirigée alors par un ancien commandant en chef en Algérie, le général Salan. Avant elle, les partisans les plus radicaux de l'Algérie française avaient déjà ce but, devenu obsessionnel pour certains : assassiner le président de la République considéré comme un traître. Mais on est loin d'une « guerre franco-française » comme Eric Zemmour l'évoque en situant la fin « avec l'exécution du colonel Bastien-Thiry au fort de Montrouge, le 11 mars 19631 » (*Un Destin français*, p.1130). Car tous les officiers français n'ont pas fait les choix de Jean Bastien-Thiry, ingénieur en chef du génie militaire, condamné à mort pour avoir organisé l'attentat du Petit-Clamart au cours duquel Charles de Gaulle échappa de peu à la mort. Les militaires qui sont passés dans les rangs de l'OAS sont restés une infime minorité. Il n'y a pas eu de guerre franco-française même si l'OAS a appelé à considérer les militaires français comme membres d'une armée ennemie après le cessez-le-feu du 19 mars 1962. Il n'y a pas eu de guerre franco-française car l'OAS est restée cantonnée à l'Algérie, sans jamais trouver d'échos ou de soutiens conséquents dans la population de métropole.

L'argument de la guerre gagnée militairement et perdue politiquement permet à Eric Zemmour d'abonder dans le sens des partisans de l'OAS en insistant sur l'idée de la trahison gaullienne. C'est ignorer la situation dans laquelle se déroulait la guerre à cette époque. Si les maquis indépendantistes ont bien été largement étouffés par l'armée française, c'était au prix d'un engagement humain exceptionnel et qui pesait de plus en plus lourd sur l'armée et les finances françaises alors que les classes creuses des années 1930 étaient en âge de partir sous les drapeaux. L'asphyxie des maquis a surtout été permise grâce à l'édification aux frontières de l'Algérie de deux lignes électrifiées et minées interdisant l'entrée de tout renfort en hommes ou en armement pour soulager l'ALN. Cette situation n'aurait pu déboucher sur une victoire qu'au prix du maintien d'une occupation militaire d'ampleur en Algérie et de l'entretien de forces aux frontières pour garantir l'efficacité des barrages. Sinon, c'est une armée algérienne équipée et entraînée, bien commandée et prête à intervenir, qui serait entrée en Algérie. Il y a alors fort à parier que la guerre aurait redémarré si tant est qu'elle ait été arrêtée.

Affirmer la victoire militaire et insister sur la trahison de De Gaulle, c'est aussi imaginer que le président de la République décidait seul des orientations politiques de la France. Certes, son rôle était fondamental et considérablement renforcé par le nouveau régime de la Ve République mais il ne pouvait ignorer la construction du rapport de forces réussie par le FLN et son Gouvernement Provisoire de la République Algérienne, créé en septembre 1958, pour représenter le peuple algérien. Eric Zemmour, lui, l'ignore. Si la France a perdu la guerre en Algérie, ce ne fut pas le fait d'un grand homme fautif, pleutre ou ayant perdu les valeurs de virilité de l'armée française. Si la France a perdu la guerre, c'est que le FLN l'a gagnée. Il y avait en effet là un autre acteur à considérer et qui, effectivement, ne se contenta pas du terrain militaire sur lequel il était en position de faiblesse structurelle. L'armée française était une des plus puissantes du monde. La guérilla et le terrorisme pratiqués par le FLN étaient des armes efficaces pour la déstabiliser mais elles ne pouvaient suffire. C'est sur le terrain diplomatique que le FLN réussit peu à peu à déplacer les enjeux. Le contexte international joua un rôle essentiel dans cette réussite. Mais Eric Zemmour ne peut le voir, obsédé qu'il est par la personne de Charles de Gaulle. Dans une vision myope où l'histoire avance uniquement par les grands hommes, comment s'étonner que ni les peuples,

ni les rapports de force économiques ou politiques globaux échappent à l'observateur ? Et pourtant, aucun homme, grand ou petit, n'a jamais fait l'histoire seul. Charles de Gaulle pas plus qu'un autre. Pour comprendre les dernières années de la guerre d'Algérie, il faut élargir la focale et accepter de voir le rôle des acteurs politiques algériens et internationaux. Bizarrement (mais faut-il s'en étonner ?), Eric Zemmour ne les voit pas.

Pour lui, la fin de l'Algérie française n'est pas le chapitre d'une histoire du monde qui voit l'affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, se traduire en acte avec la multiplication des nations issues des empires coloniaux partout sur la planète. Elle n'est pas non plus le résultat de l'incapacité française à négocier l'aménagement de la relation coloniale sans recourir à une grande violence sur les populations civiles algériennes. Enfin, elle n'a rien à voir avec l'évolution des enjeux mondiaux qui voient le tiers-monde émerger, les deux super-puissances s'affronter par procuration dans de nombreux endroits du globe ou encore le poids croissant de l'arme nucléaire dans la définition de la puissance.

Eric Zemmour préfère décrypter les mots de De Gaulle, présentés tantôt comme machiavéliques (« De Gaulle tire toutes les ficelles en même temps », *Un Destin français*, p.1137), tantôt comme pythiques. Et son interprète favori est Alain Peyrefitte, abondamment cité comme s'il était de Gaulle lui-même alors que les historiens et historiennes savent bien à quel point les propos, qu'il dit rapporter, sont sujets à caution. Et c'est encore Alain Peyrefitte qui lui fournit un argument de choix : de Gaulle aurait refusé que Colombey-les-deux-églises deviennent Colombey-les-deux-mosquées (*Un Destin français*, p.31). Autrement dit, il se serait agi, pour de Gaulle, d'« éviter la submersion démographique de l'Islam » (*Un Destin français*, p.1172). Sur ce point, le général de Gaulle (ou plutôt Alain Peyrefitte) trouve grâce aux yeux d'Eric Zemmour. Car il lui apporte sur un plateau des arguments alimentant sa thèse : l'incompatibilité fondamentale entre les musulmans, les Arabes et la France.

Or, on a vu à quel point il ne s'agit pas d'islam mais de colonisation. La peur de la submersion par les colonisés était consubstantielle à toutes les entreprises coloniales. Que les colonisés soient musulmans ou pas, l'essentiel était ailleurs : ils étaient beaucoup plus nombreux que les colonisateurs. La balance démographique était excédentaire en leur faveur depuis le début et c'est précisément elle qui avait obligé les colonisateurs à construire des mécanismes de domination qui excluaient la majorité de la population du pouvoir politique et des leviers économiques. En Algérie, s'il avait toujours été impossible à la France de reconnaître les indigènes musulmans sur un pied d'égalité, c'est parce qu'ils étaient beaucoup plus nombreux que les colonisateurs. Malgré l'importance des Français en Algérie, le ratio restait de 1 pour 8 à la veille de la guerre. Puisque la minorité souhaitait garder le pouvoir, elle devait maintenir la majorité en situation discriminée. L'exclusion des musulmans de la République trouve ici ses racines : elles n'ont rien à voir avec leur religion mais avec leur statut de colonisés qu'il importait de maintenir. Il ne s'agit ni de guerres de religion, ni de luttes de civilisation mais bien de rapports de force. Ce qui s'est noué avec l'Algérie est une relation coloniale et inégalitaire. Les musulmans n'étaient pas tant des croyants en Allah que des indigènes largement majoritaires sur leur propre sol que la France avait occupé de force. Il fallait maintenir ses habitants dans une position subordonnée afin de ne pas mettre en danger le fondement du pouvoir.

Non, l'islam n'était pas « le nœud gordien de cette affaire algérienne que la France n'a jamais osé trancher » (*Un Destin français*, p.1145). Pas plus que, comme il exprime dans son clip de candidature, « la disparition de notre civilisation n'est pas la seule question qui nous harcèle, même si elle les domine toutes ». Cette affirmation qu'il existerait un risque de

disparition par submersion passe sous silence de nombreuses réalités politiques et sociales de la France contemporaine. Elle ignore aussi l'histoire. Pour Eric Zemmour, il faut éviter que le passé ne se répète et que les Français ne doivent quitter leur terre – une terre dont ils seraient chassés par des musulmans (non Français donc).

L'image du départ massif des Français d'Algérie peut ici être mobilisée. Assurément le contexte de la fin de la guerre a donné à cet exode une tonalité dramatique qui, jusqu'à aujourd'hui, alimente une relation particulière à l'Algérie. Mais la fin de l'Algérie française ne se résume pas à ses derniers mois et ce qu'il s'y est déroulé n'était en rien inéluctable.

Les quelques mois qui séparent le cessez-le-feu de l'indépendance de l'Algérie (entre mars et juillet 1962) ont en effet vu se déchaîner la violence radicale de l'OAS. L'organisation refusait la fin de l'Algérie française et avait proclamé que la France ne quitterait l'Algérie qu'en la laissant dans l'état trouvé en 1830. Cette proclamation justifiait une politique de la terre brûlée qui verrait la bibliothèque universitaire d'Alger partir en fumée comme de trop nombreux bâtiments publics. Elle justifiait aussi l'ultimatum fait aux Français de quitter l'Algérie avec une valise ou dans un cercueil. Les violences ne furent pas épargnées aux Algériens non plus et les Français d'Algérie se retrouvèrent aussi victimes d'enlèvements, de meurtres. Leur départ fut massif et chaotique mais il n'était pas inévitable et ni le gouvernement français ni le GPRA ne l'avait anticipé ou préparé. Pourtant, pour Eric Zemmour, les choses sont entendues : les Français ont été chassés d'Algérie et la fin de l'Algérie française s'explique par le risque de voir Colombey-les-deux-églises devenir Colombey-les-deux-mosquées.

Si regarder vers le passé peut aider à penser le présent et l'avenir et si l'histoire peut livrer quelques leçons à méditer pour les peuples et les gouvernants soucieux d'agir, assurément mieux vaut éviter un regard de myope et élargir la vision en intégrant l'ensemble des facteurs. Pour gouverner la France, peut-être faut-il commencer par changer de lunettes ?